



COULURE ET CARENCE EN BORE DANS LA VIGNE

La coulure et la carence en bore sont deux problèmes qui peuvent occasionner la perte des baies sur les grappes et réduire les rendements.

Qu'est-ce que la coulure?

La coulure réfère à la chute des baies juste après la floraison, alors qu'elles ont moins de 5 mm de diamètre. Cette perte de fruits est provoquée par une baisse de la concentration des sucres dans les feuilles. Elle résulte en un dessèchement du pédoncule des fruits et une chute des baies au sol.

Divers facteurs peuvent influencer la concentration de sucres dans les feuilles :

- **Les conditions climatiques.** Par temps nuageux, frais (< 15 °C) et humide, la photosynthèse est réduite, d'où une moins grande accumulation de sucres dans les feuilles. Une température élevée peut également engendrer une mobilisation des sucres due à une croissance excessive des nouveaux rameaux. Si ces conditions prévalent durant la floraison, la coulure peut affecter les variétés sensibles. Dans ce cas, il est question de coulure climatique.
- **Une taille sévère.** La coulure peut survenir lorsque la photosynthèse est limitée par une taille trop importante ou trop hâtive.
- Les sols trop fertiles et une fertilisation contenant trop d'azote peuvent induire la coulure.

Certains cultivars sont plus résistants à la coulure. Nous n'avons pas de données concernant les cultivars résistants à la coulure en regard des vignes cultivées au Québec.

Quoi faire s'il y a de la coulure?

Au préalable, il faut évaluer les causes potentielles. Si les conditions climatiques sont impliquées ou si le sol est trop fertile, et ce, en présence d'un cultivar sensible, il n'y a malheureusement rien à faire. Par contre, si une fertilisation trop élevée en azote ou une taille trop importante est en cause, des correctifs pourront être apportés l'année suivante. Pour les cultivars sensibles à la coulure, la meilleure période pour l'écimage et le rognage se situe à la pleine floraison ou en fin floraison.

Carence en bore

Le bore est un élément minéral mineur, c'est-à-dire prélevé en très petite quantité par la plante mais essentiel à son développement.

Certaines conditions peuvent provoquer des carences en bore :

- Les sols secs.
- Les sols pauvres en matière organique.

- Les sols acides avec un pH de 3,5 à 4,5.
- Les sols alcalins avec un pH supérieur à 7,0.
- Les cultivars sensibles.

Les cultivars Ste-Croix, Seyval et St-Pepin seraient sensibles à la carence de bore selon les observations en vignobles. Dans le cas de St-Pepin, un autre élément peut avoir un effet sur la production de grappes. Ce cultivar possède uniquement des fleurs femelles et a besoin d'un autre cultivar à proximité pour la pollinisation.

Comment reconnaître la carence en bore?

La carence en bore se caractérise, en premier, par un ralentissement de la croissance des rameaux. Les jeunes feuilles deviennent rabougries et montrent une coloration jaune entre les nervures. Les baies sur la même grappe ne sont pas homogènes, certaines étant normales, tandis que d'autres demeurent très petites. Les résultats de l'analyse de pétioles, qui doit être faite vers le début du mois de septembre, montrent une concentration en bore de moins de 20 ppm.

Quoi faire dans le cas d'une carence en bore diagnostiquée?

Les traitements foliaires au bore permettent de corriger les carences. Plusieurs produits sont disponibles commercialement. Deux traitements sont recommandés par plusieurs fabricants :

- Une première application avant la floraison lorsque les grappes sont séparées des feuilles.
- Une deuxième, lors de la nouaison, c'est-à-dire lorsque les fleurs sont tombées, mais avant que les baies aient 5 mm de diamètre.

Les pulvérisations foliaires avec du bore nécessitent une grande vigilance afin d'éviter une toxicité par cet élément mineur.

Texte rédigé par :

Martine Côté, agronome, Direction régionale Capitale-Nationale, MAPAQ

Collaborateurs :

Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, Laboratoire de diagnostic en phytoprotection, MAPAQ
Luc Urbain, agronome, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

Révision 2006 :

GINETTE H. LAPLANTE, technologiste agricole, Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Martine Côté, agronome, Direction régionale Capitale-Nationale, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
GINETTE H. LAPLANTE, technologiste agricole - Avertisseur
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
1355, rue Gauvin, bureau 3300, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Téléphone : 450 778-6530, poste 235 – Télécopieur : 450 778-6540
Courriel : ginette.laplante@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste, Isabelle Beaulieu et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 06 – vigne – 29 juin 2006

